



LE TABAC, FACTEUR AGGRAVANT MAJEUR DE LA MALADIE PARODONTALE

Une maladie parodontale vous a été diagnostiquée et vous fumez... ceci complique la donne mais pourquoi ?! Les fumeurs, et particulièrement les gros fumeurs, ont une nette tendance à développer une maladie parodontale. Les effets néfastes des goudrons, de la nicotine et des autres produits toxiques contenus dans les fumées tabagiques sont nombreux et apparaissent à partir de 5 cigarettes par jour.

VOICI COMMENT LA CIGARETTE AGIT SUR VOTRE MÉTABOLISME GINGIVAL ET OSSEUX :

- ▶ Les colorations brunâtres et micro-dépôts sur les dents provoquent l'augmentation des dépôts de tartre, et la fixation de bactéries pathogènes à la surface des dents - Imaginez-vous la surface de vos dents vue au microscope à l'échelle des bactéries, elles sont extrêmement rugueuses et donc extrêmement rétives.
- ▶ La nicotine provoque la vasoconstriction des petits vaisseaux sanguins qui altèrent la circulation sanguine au sein de la gencive et de l'os sous-jacent. La gencive reçoit donc moins de sang et d'oxygène, moins de globules blancs, les mécanismes de défense face aux bactéries diminuent.
- ▶ La réponse inflammatoire gingivale qui vous alerterait et protégerait est donc diminuée. En effet, le tabac masque même les saignements gingivaux signes de l'atteinte parodontale.
- ▶ On a donc une sélection de bactéries plus agressives qui détruisent de manière plus accrue les tissus qui soutiennent la dent.
- ▶ Enfin, la nicotine est à l'origine de troubles du métabolisme de la synthèse du collagène, et des fibroblastes, induisant alors une fragilité et un affaissement des tissus de soutien. Le processus de cicatrisation est altéré. La régénération de vos tissus se fait moins bien, et vous vieillissez chaque année un peu plus vite ;)
- ▶ Et pour la cigarette électronique... si les effets des fumées sont peut-être moins délétères au niveau des dépôts. Mais il faut bannir les e-liquide avec nicotine pour les raisons évoquées ci-dessus.

Le cercle vicieux s'installe...



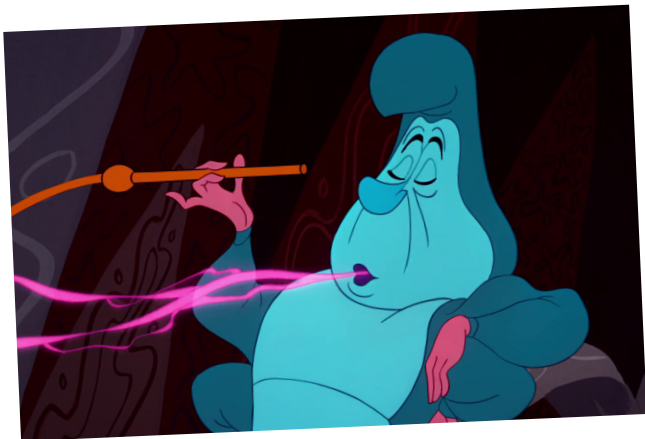
TABAC ET IMPLANTS :

Le tabagisme n'est pas une contre-indication formelle à la pose d'implants mais il augmente le taux d'échec de 20 % pour les mêmes raisons que celles énoncées pour les dents. Ainsi, pour les irréductibles, il est préférable avant toute chirurgie d'arrêter de fumer un mois avant et jusqu'à cicatrisation totale. Des patchs peuvent vous être proposés durant cette période.

ET LE CANNABIS ! CES AFFECTIONS TOUCHENT DAVANTAGE LES FUMEURS DE CANNABIS QUE DE TABAC...

Si le cannabis est mauvais pour les dents, c'est à cause de sa haute teneur en THC, le composé actif. Par ses effets psychoactifs, il modifie la flore buccale, **épaissit la plaque dentaire et la rend plus collante et plus difficile à éliminer.**

Sa consommation souvent nocturne, impose également une **sécheresse buccale** qui diminue la production de salive. Ceci limite son "effet chasse d'eau" qui permet de "laver et protéger" les dents.



Votre salive possède de nombreuses propriétés nécessaires à une bonne santé bucco-dentaire. Elle humidifie les muqueuses pour les protéger, elle possède aussi une activité antimicrobienne avec les enzymes nécessaires à l'immunité.

De plus, la consommation de cannabis favorise l'appétence pour le sucre, conduisant à **l'acidification du pH buccal...** Moins de salive = moins de pouvoir tampon, le pH chute induisant une **déminéralisation de l'émail**, qui se transformera en carie...

Par ailleurs, la consommation de cannabis est également associée au grignotage, à l'alcool, au manque d'hygiène et à une alimentation déséquilibrée. Tous ces facteurs participent en plus à la détérioration de votre santé dentaire.



Voilà vous savez tout ... alors parlons-en !

Parce que **la consommation de tabac augmente le risque de récurrence de la maladie parodontale** malgré un traitement au cabinet.

Nous vous conseillons fortement d'arrêter de fumer, ceci profitera à votre santé parodontale et générale, en améliorant à très court et à long terme l'efficacité du traitement initial parodontal.

Si vous souhaitez des informations sur le tabagisme et/ou arrêter de fumer, consultez les organismes suivants :

- ▶ Votre Chirurgien-dentiste ou votre médecin généraliste
- ▶ INPES, Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé.
- ▶ Tabac Info Service ou par téléphone au 39 89.
- ▶ CNCT, Centre National Contre le Tabagisme.

EN CONCLUSION FUMER OU SOURIRE, À VOUS DE CHOISIR

Le fumeur est considéré comme patient à risque pour tout acte chirurgical de la bouche.

Le sevrage tabagique constitue une des conditions sine qua non au succès assuré des traitements, à moyen et à long terme des traitements parodontaux et implantaires ainsi qu'au maintien des dents atteintes de parodontites.

